ADRESSE

AUX PROVINCES,

OU

EXAMEN DES OPÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ils n'ont rien respecté, et ils veulent qu'on les respecte.

1789.

ADRESSE
AUX PROVINCES.

MESSIEURS,

TOUS vos Députés vous assurent deux fois par semaine ; qu'ils sont les régénérateurs de la France ; que vous devez à leurs soins le bonheur dont vous jouissez, et celui qui vous attend ; cependant les sages gémissent, et pas un ne daigne vous instruire ; écoutez une voix plus courageuse qui vient vous parler le langage de la vérité, et vous peindre les hommes que vous avez honorés de votre choix.

Vous aviez dit à vos députés : rétablissez les finances ; assurez les propriétés des citoyens contre les ordres arbitraires. Vos idées étoient simples et justes. Vous connoissiez les maux qui vous affligeoient, vous en indiquiez le remede ; heureux si vos députés avoient pu croire que leur sagesse ne surpassoit pas la vôtre, et que le malheureux qui souffre est toujours le plus habile à indiquer ses maux !

Ainsi, pour les finances, vous aviez ordonné de combler le déficit par des économies, par des améliorations & même des impôts. Vous étiez loin de penser alors que ce déficit ne fût que de 36 millions; vous deviez donc croire que cette plaie seroit facilement guérie, puisqu'en la supposant bien plus profonde, vous en aviez indiqué les remedes certains.

En effet, le roi proposoit, sur sa maison, une réduction de douze millons, qui la laissoit encore la plus brillante cour de l'Europe, ci. . . . . . 12,000,000 liv.

La maison de Monsieur, pouvoit être réduite à quinze cent mille livres; et la même somme donnée à M. le comte d'Artois, laissoit une bonification de plus de trois millions, ci. 3,000,000

Tout le monde indiquoit sur les domaines engagés, une opération de dix millions; il suffisoit de sanctionner aux engagistes actuels, la jouissance de ces domaines pendant quarante ans, ci. 10,000,000

On pouvoit bonifier plus de

huit millions sur la perception des impôts, ci. . . . . 8,000,000 liv.

Le clergé pouvoit se charger d'une somme de huit millions employée annuellement par des œuvres pies et indiquée dans le discours d'ouverture de M. M. Necker, ci. 8,000,000

La ville de Paris se seroit chargée de l'entretien du pavé, des lanternes, des spectacles, en détruisant à son profit, l'exemption des droits d'entrée pour certains particuliers; c'étoit une bonification de douze cent mille livres, ci. 1,200,000

La taille des nobles et du clergé étoit évaluée à plus de huit millions, et leur vingtieme à plus de douze, ci. . 20,000,000

La capitation du clergé qui n'en paie point, celle de la noblesse qui en paye si peu, celle des privilégiés qui obtiennent toujours des indemnités, offroit un bénéfice de trois millons, ci. 3,000,000

On pouvoit ôter dix millions des pensions excessives, ci. . . . . 2,000,000 liv.

On pouvoit bonifier quinze millions sur la guerre, ci. . . . 15,000,000

Voilà quatre-vingt millions que la voix publique offroit, pour ainsi dire, à vos finances, c'est-à-dire, le déficit comblé, tel qu'il étoit du moins à l'ouverture de votre assemblée, et vingt-qoatre millions au delà.

Si on eût alors ouvert un emprunt de trois cents millions, à quatre pour cent, il eût été certainement rempli, puisque l'Angleterre, la Hollande, et même en France, les corps et les pays d'états, empruntent à ce même prix ; ces trois cents millions employés à racheter les emprunts onéreux, donnoient encore une bonification de plus de sept millions, ci. . 7,000,000

Vous étiez donc alors avec un excédent de plus de trente millions de revenu, et cepen-

dant vous n'aviez point augmenté les charges du peuple; puisque vous n'exigiez que des contributions proportionnelles des riches qui s'y étoient soustraits.

Alors en appliquant une somme annuelle de vingt millions en remboursemens, vous faisiez la loi à tous les capitalistes; vous ouvriez un emprunt perpétuel pour reconstruire à quatre ce qui étoit à cinq pour cent; et en ajoutant toujours à la caisse d'amortissement, les bénéfices faits par ces nouvelles constitutions, nous aurions vu la dette s'éteindre bientôt, et l'argent à trois et peut-être à deux et demi pour cent, comme en Hollande. Jamais empire n'auroit vu ses finances dans une plus heureuse position.

Il restoit encore une somme annuelle de dix millions qu'il auroit fallu consacrer aux remboursemens suspendus par l'archevêque de Sens. Ce n'étoit pas sans doute remplir toute justice, puisqu'ils étoient bien plus considérables; mais c'étoit faire pour ces capitalistes plus qu'ils n'espéroient; d'ailleurs, un grand nombre eût certainement replacé ses fonds, et en autorisant encore cette caisse à ouvrir des emprunts à plus bas intérêts, les amortissemens eussent été plus rapides.

Le sort de la gabelle et des aides étoit en-

core fixé par vos mandats ; il falloit en laisser l'administration aux provinces qui les auroient conservé ou converti en d'autres impôts ; et en les appliquant à l'acquittement des rentes viagères, ils eussent diminué chaque année, et cette certitude en eût rendu le fardeau très-supportable aux peuples.

Voilà donc ce qu'on pouvoit faire, ce que vous aviez ordonné qu'on fît pour vos finances, et voici maintenant ce qu'a fait l'assemblée nationale.

On a proposé et décrété la justice gratuite, c'est-à-dire, une augmentation annuelle de plus de cinquante millions d'impôts ; car cette opération suppose un remboursement de plus de huit cents millions, dont l'intérêt est de quarante millions, et comme on ne payoit pour les charges de magistrature, qu'une somme de treize millions, voilà bien vingt-sept millions d'augmentation.

Ce n'est pas tout, il faut détruire les droits du roi, les arrêts et les actes de procédure ; car tous les plaideurs savent qu'ils sont bien plus cbers que les épices : c'est pour le fisc une perte de 14 millions.

Il faut ensuite assurer des appointemens aux magistrats. Quelques foibles qu'on les sup

pos

pose, on doit au moins les évaluer à 10 millions (1). Voilà donc en totalité une opération qui coûtera à l'état une imposition annuelle de 51 millions ; et cependant, en rendant la justice gratuite on laisse les frais les plus onéreux, ceux des procureurs, des avocats, des témoins et des experts.

Les droits de centième denier, de marc d'or sur les offices ; ces deux impôts qui n'atteignent point le peuple, sont encore détruits par la justice gratuite.

L'abolition du régime féod a anéantit la plus grande partie des bénéfices qu'on pouvoit faire sur les engagistes des domaines du roi.

Les municipalités et gardes bourgeoises sont devenues un objet très-dispendieux qui consommera plus que le produit des droits d'octroi.

Le clergé est tellement réduit, que loin de bonifier sur ce corps, il faudra certainement une imposition pour le service divin.

La destruction des droits seigneuriaux annulle, pour ainsi dire, les augmentations d'impôt qu'on pouvoit demander aux seigneurs.

La désertion de la plus grande partie de l'armée, le gaspillage d'armes, des chevaux, d'habits uniformes, fait par les déserteurs, compense

(1) Il y aura 80 cours supérieures.

pour long-temps les bonifications qu'on pouvoit faire sur le militaire.

La seule désertion du régiment des Gardes exige un remboursement de 8 millions, et, ce qu'on ne croira jamais, la ville de Paris a donné 1,200,00 livres aux Gardes-Françoises.

Cette armée de déserteurs qui s'étoit jettée dans Paris, coûtoit 17,000 livres par jour pendant près de deux mois.

La nouvelle municipalité établie dans cette ville ne procure du pain qu'avec des frais énormes. On envoie moudre à deux lieues; on établit des moulins à bras où huit hommes, à 30 s. par jour, ne peuvent moudre que trois septiers de grains. En un mot, la totalité des entrées suffit à peine aux frais de cette administration (1).

La ville de Paris s'est encore emparée du produit de la poste aux lettres; car, le désordre consomme tout. Dira-t-on que l'assemblée nationale n'est pas coupable de ce désordre? Mais n'est-il pas la suite du soulevement de Paris; et n'est-ce pas elle qui l'a produit? Les principaux auteurs ne sont-ils pas dans l'assemblée? N'a-t-elle pas fait en petit, dans toutes les villes du royaume, ce qu'elle a fait en grand dans la capitale? N'est-ce pas elle qui a approuvé le peuple, lorsqu'il a

(1) C'est une perte pour le fisc de 35 millions par an.

forcé les prisons des Gardes-Françoises ? N'est-ce pas elle qui a crié aux armes, sous prétexte qu'on vouloit l'égorger, qui a répandu ces contes absurdes, qu'on avoit mandé des canonniers pour tirer sur les députés à boulets rouges ; qu'on avoit mis des barils de poudre sous la salle ? Que sais-je ! Tous les moyens les plus odieux ont été employés pour abuser le peuple ; les couriers dans les provinces, la nouvelle des brigands ; tout le royaume, Paris à la tête, ne s'est révolté que pour elle, par elle, avec elle ; et on ne lui demanderoit pas compte de cette révolte ! Elle a tout vu et tout approuvé ; elle a refusé de seconder M. Necker lorsqu'il cherchoit à rétablir le calme ; elle a dit qu'elle n'étoit forte que par la sédition du peuple ; elle a avili le roi ; elle a donné l'exemple des proscriptions ; elle a produit, elle a fomenté, elle fomente encore la sédition ; et lorsque cette sédition cause tous nos malheurs, elle n'en seroit pas coupable !

Les inquiétudes données à tous les citoyens ont causé des émigrations infinies qui ont prodigieusement diminué le produit des impôts sur les consommations [1].

(1) Ainsi des insultes faites à Madame l'Infantado, qui consommoit en France environ 800,000 liv. dont

Le désordre des finances a rendu impossible toute conversion avantageuse des rentes, car il est notoire qu'on porte en pays étranger l'or et de l'argent en nature, et on peut se flatter si peu d'emprunter à quatre pour cent, que le dernier emprunt, qui, par la facilité de donner la moitié en papier, offroit un placement à six pour cent, n'a pas pu se remplir.

---

plus de la moitié appartenoit aux pauvres, viennent de lui faire quitter le Royaume, et l'ont ramenée dans sa patrie. Il est public qu'on ne compte plus à Paris que trois Anglais. La consommation de cette ville est diminnée de plus de 400 bœufs par semaine. Qu'on se rappelle en effet la quantité de fortunes immenses qui se consommeront aujourd'hui chez l'étranger. M. le Comte d'Artois, Madame la Comtesse d'Artois, M. le Prince de Condé, M. le Duc de Bourbon, Madame la Princesse Louise de Condé, la suite immense de ces Princes, M. le Baron de Breteuil et toute sa famille, M. le Maréchal de Broglie, M. le Prince de Lambesc, M. le Prince de Vaudemont, M. le Président d'Aligré, M. le Prince de Monaco, Madame de Polignac, M. le Duc de Luxembourg, M. le Comte d'Escars, M. de Villedeuil, M. de Barentin, &c...... En un mot, il n'y a pas de jour où l'hôtel-de-ville de Paris n'ait signé plus de deux cents passe-ports ; et soyez étonnés de la diminution des consommations, de la rareté du numéraire et du nombre infini de pauvres.

» Les banqueroutes se multiplient à l'infini, personne ne vend, on a contremandé toutes les demandes faites aux manufactures de Lyon ; le fisc perd tous les droits que ces marchandises acquittoient. «

La contrebande qui a approvisionné de tabac presque toutes les provinces du royaume, a diminué pour long-temps les produits de cette ferme.

» La gabelle et les aides sont détruites partout. Les provinces qui y étoient soumises, ont acheté au plus bas prix leur sel, et elles en sont fournies pour longues années. On ne sauroit se flatter de remplacer ces impositions dans un temps où le commerce est mort, où les capitalistes envoient leurs fonds en Angleterre, où tous les riches fuient en pays étranger, et où le peuple étant sur le point de manquer de travail, sollicite des secours au lieu de pouvoir en offrir. «

La destruction de l'autorité royale a fait armer le peuple et a désarmé la force publique,

Les impôts ne se payeront donc pas? Car celui qui paie est armé, et celui qui fait payer ne l'est pas.

Les frais de l'assemblée coûtent déjà plus de cinq millions.

Les colonies ne veulent plus être soumises à recevoir la morue et les farines des mains de la Métropole; ainsi voilà deux branches immenses de commerce détruites, et par conséquent des pertes pour le trésor-royal.

L'Ordre de Malte, si nécessaire à notre commerce du Levant, déclare qu'il ne peut plus rester attaché à la France, si on ne lui rend pas ses dîmes;

Voici donc les opérations de l'assemblée nationale pour le rétablissement de nos finances. L'homme le moins versé dans la connoissance de nos affaires et du crédit, auroit trouvé une bonification de plus de cent millions, et l'assemblée, en soulevant le peuple, a rendu très-difficile, et dans plusieurs provinces impossible la perception ordinaire des impôts; elle a annullé en corrompant les troupes, les bonifications qu'on pouvoit faire sur la guerre; elle a empêché toute conversion des intérêts onéreux. Elle n'a pas pu faire remplir un emprunt à cinq pour cent; et pas même à six. Elle a fait déserter tous les étrangers et fuir hors de leur pays les plus riches consommateurs du royaume; elle a consommé par ses milices bourgeoises la totalité du produit des octrois; elle

a prodigieusement diminué le produit des entrées de Paris, et fait consommer le reste par la nouvelle municipalité qu'elle a établie; elle a entièrement détruit le commerce, cette branche la plus productive des impositions; elle a fait sortir le numéraire du royaume, au point qu'il manque sur la place. Elle a rendu nécessaire une augmentation d'impôt de six millions par son fameux arrêté de la justice gratuite; ellle a presque nécessité la banqueroute, ou du moins la suppression des paiemens, et son génie n'a vu d'autre ressource que le désastreux expédient de la fonte de l'argenterie, qui a tant déshonoré M. Silhouette, mais celui d'imposer sur tous les citoyens l'énorme contribution du quart de leurs revenus, et comment la payer, cette énorme contribution? Quoi! dans la destruction de toutes les fortunes, lorsque le peuple a été ruiné par l'hiver le plus cruel et la cherté la plus excessive des grains, lorsque les seigneurs voient leurs droits détruits, et une partie de leurs châteaux brûlés, lorsque le clergé ne sait plus ce qu'il possède, c'est alors qu'on propose une imposition plus forte que la taille et les vingtièmes! Je le demande, étoit-ce-là vos ordres, ou quels hommes avez-

vous honoré de votre confiance !

Mais peut-être avez-vous cru que cette demande exorbitante ne vous avoit été faite qu'après avoir recherché toutes les améliorations possibles, qu'après avoir examiné les états de recette et de dépense, qu'après s'être assuré du moins que c'étoit à la fois l'unique et le certain remède de tous les maux. Apprenez ce que les générations futures auront peine a croire ; l'assemblée n'avoit rien vu, rien examiné; pas un seul état n'avoit été mis sous ses yeux, de maniere qu'en vous demandant ce redoutable impôt, aucun de vos députés ne peut vous certifier qu'il suffira à nos besoins ; pas un ne sait si cette ignominieuse ressource de la vaisselle, qui montre aux nations étrangères le dernier état de la détresse, peut rétablir les affaires. Que dis-je ? l'assemblée a même défendu toute discussion sur la demande de cet impôt; et parce que M. de Mirabeau espère perdre M. Necker si ce plan ne réussit pas, il a fallu l'adopter sans examen. Quel despotisme plus violent a été jamais exercé sur vos fortunes, et quel ministre auroit osé demander cette immense contribution sans en constater la nécessité ?

Voilà comment vos députés ont exécuté vos ordres

ordres pour le rétablissement des finances; et voici comment ils ont conservé aux propriétés le respect dont vous leur aviez fait une loi si précise.

PROPRIÉTÉ.

Vous appelliez une propriété tout ce qu'on avoit acquis sous la sauve-garde des loix; cependant on détruit le fief que vous possédiez à ce titre; vous croyez l'état de votre fils assuré par son bénéfice, on le lui enlève. Vous aviez un office de magistrature; c'étoit à la fois votre fortune et votre existence; vos concitoyens se louoient de votre intégrité, de votre exactitude, et cette place acquise et méritée, il faut la perdre : car dans le désordre de nos finances, vous ne vous flattez pas d'être remboursé, et cependant vous ne pourrez la vendre, puisque personne ne voudroit l'acheter.

Votre fortune étoit en droits seigneuriaux, et ils sont détruits; car il suffit à vos redevables de vous dire qu'ils sont un reste ou un remplacement de servitude. Quelle propriété sera donc sacrée aujourd'hui, si toutes les loix sont annullées, si les obligations les moins contestées

sont détruites; si des députés, envoyés pour sanctionner tous les droits, ont celui de les violer tous ?

Jusqu'à présent, lorsqu'on attaquoit vos propriétés, les cours faisoient au moins entendre vos remontrances; et voilà une assemblée qui dépouille tous les citoyens et n'en souffre aucune; qui ne permet pas même au roi d'en faire; qui défend au père du peuple de veiller pour ses enfans, et qui le force de sanctionner en aveugle des principes destructeurs de leurs fortunes et de leurs droits.

Vous aviez demandé que la noblesse payât comme les autres citoyens : elle y consent; elle l'offre avec plaisir, et on la dépouille.

Vous demandiez que vos seigneurs habitassent leurs terres pour les enrichir, voilà qu'on les en éloigne, en détruisant toutes les seigneuries.

Vous demandiez des réglemens sur les dîmes et on les enlève au clergé.

Vous vouliez qu'on rendît utiles les religieux en les employant à l'éducation publique, et on les chasse; leurs richesses étoient une véritable propriété pour les lieux qu'ils habitoient, et elle va passer dans les mains des rentiers.

Vous regardiez la religion de vos pères comme la plus chère de vos propriétés, et on a prêché publiquement le calvinisme dans votre assemblée.

Vos propriétés pouvoient à peine supporter les impôts qu'elles acquittoient, et on vous a mis entre la nécessité d'une banqueroute et celle d'une augmentation d'impôts fort au-dessus de vos forces.

Vous regardiez les colléges, les hôpitaux, les seminaires, en un mot, tous les établissemens publics comme une propriété sacrée ; vos députés les ont dépouillés de leurs droits seigneuriaux et de leurs dîmes, c'est-à-dire, de la plus grande partie de leurs dotations.

En un mot, cette assemblée à qui vous aviez donné la charge spéciale de défendre toutes les propriétés, a cependant attaqué à la fois le fonds, le revenu et le mobilier : le fonds, en vous dépouillant de votre fief, de votre charge, de votre bénéfice, de votre terre ; le revenu, en vous en imposant le quart, sans en constater la nécessité ; le mobilier, en vous faisant porter à la monnoie toute votre argenterie et celle de vos églises.

Mais tandis qu'elle remplissoit si extraordinai-

rement vos ordres sur le respect dû à vos propriétés, que faisoit-elle pour vous rendre libres ?

Liberté.

Vos idées étoient claires sur la liberté. Vous vouliez n'être responsables qu'à la loi, et pouvoir faire tout ce qu'elle ne défend pas ; ainsi vous demandiez la destruction des lettres de cachet et de tous les moyens de vengeance personnelle que les ministres pouvoient exercer ; cette demande étoit juste, et le roi, d'accord avec vous, s'étoit déja exprimé comme son cœur le fera toujours.

Mais aviez-vous ordonné qu'on jettât l'alarme dans toutes les villes et bourgs du royaume, pour armer tous les citoyens les uns contre les autres ?

Aviez-vous ordonné d'envoyer des couriers pour vous annoncer des prétendus brigands qui n'ont jamais existé que dans votre assemblée nationale ?

Aviez-vous ordonné de débaucher toute l'armée, et de faire des soldats autant de déserteurs qui inquiettent la capitale, et vont certainement infecter les provinces ?

Aviez-vous ordonné qu'on abusât du nom du Roi pour envoyer des prétendus ordres de sa part afin de piller et brûler les maisons des Seigneurs et des Religieux ?

Aviez-vous ordonné qu'on mît à mort des citoyens sans aucune forme de procédures ?

Leur aviez-vous donné la première idée du jeu de la lanterne ?

Aviez-vous ordonné à un petit M. Barnave de dire au milieu de l'Assemblée qu'il ne falloit pas s'occuper des fureurs du peuple, parce que le sang qu'il versoit n'étoit pas pur ?

Aviez-vous ordonné qu'on fît de votre Roi un Roi de théâtre ; qu'on le fît passer sans gardes et comme un criminel, dans un double rang de cent mille hommes armés, tous prêts à le tuer au moindre signal d'un de vos députés ?

Aviez-vous ordonné qu'on lui enlevât jusqu'à sa garde, et qu'on en fît la fable de toutes les nations ?

Aviez-vous ordonné qu'on assaillît son palais et qu'il fût pendant 24 heures entre la vie et la mort, lui, sa femme, ses enfans et toute sa famille ?

Aviez-vous fait le complot de porter à Paris la tête de la Reine, de vous précipiter dans son appartement, de vous baigner dans le sang des

malheureux gardes qui ont péri pour la sauver, et avez-vous partagé la rage des forcenés lorsqu'ils ont appris qu'elle avoit échappé à leur fureur ?

Aviez-vous ordonné de tenir votre Roi dans les fers, et étoit-ce le prix que vous réserviez au prince qui avoit rendu à la nation les premiers droits ?

Aviez-vous ordonné de retrancher à ce malheureux Prince ses amusemens les plus innocens : de ne lui donner d'autre garde que ses Bourreaux, et d'autre occupation que celle des crimes qu'il a à redouter ?

Avez-vous ordonné que la liberté fût telle qu'on ne pût voyager sans un passeport de la ville de Paris ; qu'on fût arrêté dans tous les bourgs, conduits dans tous les hôtels-de-Ville, et par-tout insulté ?

Aviez-vous ordonné à des députés de s'assurer d'une armée de brigands prêts à égorger tous ceux qui n'opinent pas pour des fureurs ?

Aviez-vous ordonné d'assommer M. l'Archevêque de Paris, et de forcer les opinions à coups de pierre ?

Aviez-vous donné des listes de proscriptions où l'on inscrivoit tous ceux qui ne vouloient d'autre liberté que celle des loix ?

Aviez-vous ordonné à vos députés de jetter l'effroi parmi tous les citoyens, de faire fuir les étrangers, de rendre sanguinaire la plus aimable nation de l'univers, et de faire jouer votre assemblée sur les théâtres des peuples voisins comme la farce la plus ridicule et la plus atroce ?

Aviez-vous ordonné de n'être pas fidèle à vos mandats et de prononcer qu'on n'en devoit tenir aucun compte ?

Aviez-vous ordonné d'ôter aux loix toute leur autorité, aux tribunaux leur exécution, et de faire une coalition avec le palais royal, pour ne laisser de force publique que celle de cet infâme lieu :

Aviez-vous ordonné de faire tenir dans l'esclavage depuis trois mois M. le Baron de Besenval, avec une garde qui coûte à la ville de Paris 600 livres par jour; et lorsque M. Necker frappé de l'émigration de tous les riches du Royaume demanda qu'on rétablît le calme et qu'on remît M. de Besenval en liberté; avez-vous ordonné de ne pas écouter ce ministre ?

Aviez-vous ordonné que la correspondance de vos députés ne fût qu'une correspondance incendiaire ?

Voilà cependant ce qu'on a fait, voilà l'ouvrage de vos députés, et graces à leurs soins,

il n'est pas un citoyen dont la liberté et la vie ne soient a discrétion ; il n'en est pas un qui ne sacrifiât une grande partie de sa fortune pour se trouver dans la position où nous étions il y a un an ; et cependant si on avoit daigné lire vos cahiers et exécuter vos ordres, cet empire seroit parvenu à un degré de prospérité, dont l'imagination se forme à peine une véritable idée. Oui, vos demandes furent raisonnables ; mais cette sagesse qui les dicta, n'a pas présidé au choix de vos députés. Quels hommes, j'ose vous le demander, avez-vous choisis ! Tout ce que vous méprisiez peu d'années auparavant ; des jeunes gens à qui vous ne connoissiez pour talens que des fureurs, et pour expérience que de l'intrigue ; des magistrats déshonorés par leur conduite, lorsque le despotisme expirant cherchoit à se ranimer par l'établissement des grands bailliages ; des officiers de justice subalterne qui veulent détruire les parlemens pour profiter de leurs dépouilles ; des propriétaires qui fatiguent les campagnes de leurs prétentions, et qui occupés à rivaliser avec leur seigneur, ne le sont presque jamais de secourir le peuple ; des prêtres crapuleux et d'une sale ignorance ; des nobles toujours prêts à se tourner vers le puissant, et qui n'ont vu dans votre confiance que des

des moyens de fortune ; quel sentiment d'honneur, quelle fidélité à leurs devoirs pouviez-vous espérer de pareils choix ?

Qu'est-ce, je vous le demande, qu'un petit Robespierre, qui n'étoit connu à Arras que par son ingratitude pour l'Evêque qui l'avoit fait élever ?

Un Mirabeau, échappé à la corde, mais jamais à l'infamie, et dont le nom seul est une grosse injure ?

Un Prince qui n'a jamais été connu de vous que par sa crapule, son amour de l'argent, et son insouciance de l'opinion publique ?

Un Péthion de Villeneuve, chez qui vous n'aviez pu distinguer que la confiance de la sottise, et qui, vil instrument des factieux, est comme ces crieurs de la foire, que l'on fait aboyer à la porte des théâtres, pendant que dans l'intérieur on joue la pièce ?

Un Barnave, insolent, fat, ignorant, à qui l'esprit tient lieu de principes et de morale, en un mot, ce qu'on appelle un drôle ?

Deux Lameth, cette famille jadis si intrigante et si basse à la cour ; plats valets dans le tems de la servitude, et insolens dans le tems de l'audace. Vous les verrez à la tête des

furieux tant que les fureurs mèneront à la fortune ; vous les retrouverez dans les antichambres si elles sont encore la source des graces, et toujours intrigans par essence, se payer du mépris, par les places ou par l'argent ?

Un Castellane, perdu de dettes, qui crie contre le despotisme, et ne vit depuis plusieurs années que par des arrêts de surséance ?

Un Duport, dégoûtant de mauvaise foi, de subtilités et d'intrigues ?

Uu Goupil de Préfeln, que vous aviez vu se traîner dans la boue du parlement Maupeou et dans celle des grands bailliages ?

Un curé Grégoire, qui, avec un autre curé Dillon, dispute de propos séditieux, et au lieu d'un ministère de paix qui exige des talens et de la vertu, ne remplit et ne pourra jamais remplir que le rôle d'un factieux ?

Un Cottin, qui n'étoit connu de vous que pour avoir opprimé ses vassaux, et que vous avez depuis cru populaire, parce qu'il vous a cent fois offert de remplir la Bretagne de carnage et de sang ?

Un Glezen, son digne émule, qu'on a vu aspirer à une place dans un comité formé pour punir de prétendues trahisons, la quitter lors-

qu'il a vu ses confrères moins sanguinaires que lui, y rentrer lorsqu'il l'a vu composé d'une manière digne de son ame féroce, et dénoncer à la nation un citoyen vertueux que les ames honnêtes ont vengé, en vomissant le mépris sur son vil dénonciateur?

Un abbé Sieyes, que vous avez vu se déshonorer à l'assemblée d'Orléans, et qui, après avoir tenté en vain tous les moyens de faire fortune, est venu confondre les conditions pour voler et piller dans le désordre?

Un Clermont-Tonnerre, également méprisé dans les deux partis qu'il a trahis et servis tour-à-tour; esprit sublime pour les petites choses, et si mince pour les grandes; qui se croit digne de la fortune, parce qu'il est trompeur comme elle, et qui, envieux de tout, mais n'ayant que les petits moyens de sa médiocrité, ne connoît l'ambition que comme les impuissans connoissent l'amour, par des inquiétudes et par la jalousie?

Un la Borde, riche de quarante millions volés à l'état, le financier de l'archevêque de Sens, alors le fidèle suppôt du despotisme, et qui, après s'être enrichi du sang des malheureux, veut encore qu'on détruise pour lui les rangs où l'argent seul ne pouvoit pas atteindre?

Un Gouy d'Arcy, qui, dans cette vile assemblée, n'a pas pu même éviter le mépris?

Un marquis de la Cote, vil intriguant en Hollande, et l'une des principales causes de notre déshonneur dans les affaires de cette république. Incapable de se montrer au grand jour, n'ayant pour esprit que de la fausseté, pour physionomie qu'un rire niais, pour talent que l'art de se taire, pour courage que celui de machiner dans les ténèbres; sa force est celle du basilic de la fable, dont les poisons étoient mortels, lorsqu'on ne l'appercevoit pas, mais qu'il suffisoit de regarder pour le terrasser et le détruire?

Un comte de Crillon, dont l'esprit de travers est presque passé en proverbe, qui se croit des idées neuves, parce qu'il les a fausses, et qui jouissant toujours de ses heureuses découvertes, porte dans le monde cette aimable satisfaction de lui-même, qui n'est pour le public que la confiance de la sottise; dominé par je ne sais quelle manie philosophique, il est, pour la vérité, ce qu'un petit maître de province est pour la mode, ne croyant l'avoir saisie que lorsqu'il est parfaitement ridicule. Enfin, champion mal adroit de M. Necker, sa pesante amitié ignore qu'on ne sert pas ses amis par l'ennui qu'on en donne, et que s'il est en général courageux de les défendre,

le seul point d'honneur des sots est d'adopter dans le respect et dans le silence ?

Des Noailles, qui, comblés des bienfaits de nos Rois, sont devenus leurs persécuteurs, lorsqu'ils y ont vu qu'il y avoit plus à gagner dans l'ingratitude que dans la reconnoissance ?

Un Chapelier, maudit par son père, méprisé au bareau, sans talens distingués, sans principes, faisant le mal, parce qu'il est l'opposé du bien, et obligé de cacher sa médiocrité sous des fureurs que son esprit conçoit, mais que son ame de boue ne sauroit pas même éprouver ?

Un Reubell, un Lavit, un Buzot, un duc d'Aiguillon, un Coroller, un Biozat, etc. etc. etc. mais c'est trop salir ma plume de ces noms avilis qui ne rappellent que les fureurs et la bassesse, et qui, comme les bourreaux, ne peuvent être appellés que lorsqu'il faut répandre du sang ?

Que pouvions nous attendre de tels hommes ? N'oublions pas le mot du roi, lorsqu'il apprit vos malheureux choix : « *qu'auroit dit la nation, si » j'eusse ainsi composé les notables ou mon con- » seil?* « Envoyez des fidèles émissaires qui soient témoins de leurs efforts pour perdre la chose publique; qu'ils voient par quelles fureurs cette assemblée se déshonore; par quelles intrigues ces

tribunes ne sont remplies que d'hommes vendus ou de femmes à tête perdue ; apprenez que la vérité n'arrive pas jusqu'à vous. Ils se sont emparés de tous les moyens de la faire connoître. Cette liberté de la presse, tant réclamée, n'appartient pas à celui qui pourroit vous détromper. Il en coûteroit la vie à l'auteur, à l'imprimeur, au colporteur assez courageux pour vous dire la vérité ; mais jugez du moins par les effets : voyez ce que vous êtes depuis qu'il vous gouvernent, et ce que vous étiez auparavant ; rappellez-vous quels ordres vous aviez donnés ; le cas qu'ils en ont fait, et prononcez quelles peines méritent des hommes qui vous ont jettés au milieu de l'anarchie, qui ont faussé leurs sermens, qui détruit toutes vos espérances, et qui attaquent tous les principes, vous ont plongés dans l'abyme sans conserver un moyen d'en sortir. Je me trompe ; il en est un, mais il dépend de vous seuls. Rappellez ces indignes représentans qui ont osé prononcer, qui prononcent encore tous les jours que vos ordres ne sont rien pour eux. Révoquez-les, et envoyez à leur place des hommes sages et éclairés. Que vos choix ne soient plus faits au milieu des intrigues. Dites aux nouveaux députés, comme l'ancienne Rome, dans les calamités

publiques, à ses consuls : *prenez garde qu'il n'arrive rien de malheureux à la chose publique.* Que ce soit là toute leur mission ; mais qu'ils soient dignes de vos vertus. Le destin de la France est encore dans vos mains. Ce sont vos choix qui ont fait le mal, que vos choix le réparent ; et songez qu'après les efforts que vous avez fait contre le despotisme, il seroit lâche à vous de souffrir le plus absurde de tous, celui que vous pouvez briser d'un seul mot, et qui ne peut trouver que dans vous-même le droit de vous opprimer.

F I N.